

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 14

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1. BILAN TECHNIQUE	11
3.2. BILAN FINANCIER	16
3.3. PERSPECTIVES	20
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	21
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	22
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	25
6. PROGRAMME 148: CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	29
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	33
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	34
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	39
7. PROGRAMME 149: DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	41
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	43
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	45
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	45
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	57
8. PROGRAMME 182: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	59
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	61

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	63
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	63
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	74

NOTE EXPLICATIVE

La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités Publiques, a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Elle transpose dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Elle marque par ailleurs la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques amorcé en 2007.

En matière de gestion budgétaire, on enregistre plusieurs innovations majeures. Il s'agit notamment de l'institutionnalisation du cadrage macro-budgétaire, la mise en place des dotations pour les organes constitutionnels, le renforcement de la portée de la gestion en autorisation d'engagement et de crédits de paiement. La fongibilité totale des crédits au sein des programmes et l'institutionnalisation du responsable de programme et du contrôleur financier en font également partie.

Ces mutations accordent une importance plus grande à la gestion par programme et au suivi de la performance qui l'accompagne, en consacrant la fonction de responsable de programmes. Ainsi le Projet de Performance des Administrations (PPA) devra prendre en compte le nouveau cadre juridique devenant ainsi un document d'engagement du gouvernement dans la conduite d'une politique publique structurée autour d'un programme.

A titre transitoire et pour le compte du budget de l'exercice 2022, l'élaboration du Projet de Performance des Administrations demeure encadrée par l'article 18 alinéa 3 de la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. Conformément à la logique de la gestion axée sur les résultats mise en oeuvre depuis quelques années dans les différentes administrations publiques, la démarche adoptée a permis disposer pour le cycle de planification 2022-2024, des programmes actualisés prenant en compte la revue des politiques publiques mises en oeuvre dans le sous-secteur arts et culture au cours des exercices 2020 et 2021 et en tenant compte des faits marquants rencontrés dans le cadre de la refonte des programmes alignés à la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30). Les projets de performance des administrations en 2022 doivent être élaborés en tenant compte des perspectives d'évolution à court terme (2022-2024). Il s'agira entre autres pour le sous secteur d'envisager des mesures juridiques et administratives pour mieux lutter contre la piraterie de notre patrimoine culturel et artistique notamment au niveau de certains projets structurants ; affiner le cadre logique pour une meilleure définition des objectifs et des indicateurs devant permettre de mieux évaluer la performance des programmes du MINAC et enfin promouvoir la construction des centres d'animation culturelle dans nos grandes villes pour une meilleure valorisation de la culture camerounaise.

Le présent document se décline autour des points suivants :

I- la synthèse de la stratégie, qui met en évidence la contribution attendue des administrations dans l'optique de la vision impulsée par le gouvernement. Elle présente l'objectif stratégique du Ministère des Arts et de la Culture et la définition de son cadre logique de performance à savoir (i) le domaine d'intervention, (ii) la revue des performances antérieures et (iii) les perspectives envisagées.

II- La présentation des programmes lesquelles se déclinent en actions et en activité. Il s'agira également d'explorer leurs les objectifs, indicateurs et cibles, et d'interroger les ainsi les stratégies de mise en oeuvre et les coûts de réalisation ;

Enfin, le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Une telle approche permet de comprendre aisément le contexte de mise en oeuvre des programmes du MINAC en tenant compte bien évidemment des écarts au niveau de la réalisation de l'action, des difficultés rencontrées, et la nécessité de tirer le meilleur enseignement de cette expérience afin d'améliorer la planification et la programmation des ressources financières allouées au Département Ministériel d'une part, et d'autre part d'assurer la cohérence des actions entreprises avec les objectifs stratégiques définis par l'Etat.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La vision de la politique culturelle et artistique nationale s'inspire de la Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30) qui consacre avec son entrée en vigueur, le choix stratégique des pouvoirs publics de faire du secteur des Arts et de la Culture, un levier important de la transformation structurelle de notre économie. Son passage du secteur social vers le secteur des industries et services marque ainsi la nécessité de libérer son potentiel économique et social dans un souci d'optimisation de son rôle de catalyseur du développement durable. Dans l'optique de poser les jalons de cette orientation en matière culturelle et artistique, plusieurs axes sont mis en avant.

Le premier axe porte sur la conservation et la valorisation de notre mémoire collective. La mission du MINAC est de pérenniser pour les générations actuelles et futures, notre patrimoine qui définit notre identité. Cette démarche suppose l'écriture de notre histoire, laquelle passe notamment par la valorisation et la promotion de notre riche potentiel artistique, archéologique, archivistique, cinématographique, littéraire, traditionnaliste et culturel.

Le deuxième axe est relatif au développement de la créativité, dans la mesure où la diversité culturelle du Cameroun constitue une source d'inspiration pour les créateurs, ce qui fait de notre pays un lieu unique où tous les espaces de chaque Région, chaque village, chaque îlot constituent un terreau fertile à l'expression de la créativité artistique et littéraire. Les ressources culturelles donnent de véritables motifs d'espoir et d'optimisme quant à l'émergence d'un Cameroun créateur de produits culturels originaux. Bien entendu, cela suppose un encadrement adéquat tant sur le plan académique, professionnel et institutionnel. Des actions telles que la mise en service de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC) pour la formation des professionnels des métiers de la culture de différents niveaux, ou encore les ateliers de création visent à améliorer notre créativité artistique et littéraire à travers la production des biens et services culturels.

Le troisième axe vise la promotion de la culture à travers le développement de l'animation culturelle. C'est à juste titre que notre pays, à travers un certain nombre d'activités met en valeur son identité culturelle laquelle traduit la vitalité du secteur art et culture.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Suivant les dispositions du décret N° 2012/408 du 09 Décembre 2012, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistique et culturel.

À ce titre, il est chargé :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ; - de la préservation des sites et monuments historiques ;

- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des oeuvres d'arts et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- de la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
- du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

En substance il ressort que les missions dévolues au Ministère des Arts et de la Culture portent sur un certain nombre d'axes. Il s'agit entre autre de l'initiation aux métiers de l'art et de la culture à travers la détection et la formation des talents, la préservation du patrimoine culturel et sa consolidation dans la conscience collective comme socle commun de notre appartenance à une Nation ayant une communauté de destin et un même profil historique. Le développement de la créativité visant à faire de chaque localité du Cameroun un vaste laboratoire de production d'oeuvres artistiques et culturelles exceptionnelles, ainsi que l'animation culturelle articulée autour de la diffusion des productions culturelles dans le cadre des plateformes de mise en valeur font également partie de ce vaste chantier dévolue au Ministère des Arts et de la Culture.

Dans son déploiement quotidien aux fins de mener à bien les missions qui lui sont assignées, le Ministère des Arts et de la Culture a recours aux institutions et organismes tant nationaux qu'internationaux. Il s'agit notamment de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Conseil International des Musées (ICOM), le Conseil International des Sites et Monuments (ICOMOS), le Conseil International pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM),

le Conseil International des Archives (ICA), l'Agence Internationale de l'ISBN, la Fédération Internationale des Associations et institutions de Bibliothèques (IFLA), le Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA), le Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA) et le FPMA (Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain).

Au plan national et en raison du caractère transversal de son domaine de compétence, le Ministère des Arts et de la Culture dans le cadre de la solidarité gouvernementale mène de concert avec certains départements ministériels des actions portées vers le développement des arts.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Le bilan technique de l'exécution des programmes du Ministère des Arts et de la Culture au cours des Exercices 2019, 2020 et à mi-parcours 2021 se présente de la manière suivante :

1- Programme 181 : Conservation de l'Art et de la Culture camerounais

En ce qui concerne l'exercice 2019 : L'exécution physique du programme 181, s'est faite à travers 15 activités regroupées dans trois actions. Il en découle la documentation de 140 nouvelles fiches sur des biens et éléments culturels identifiés dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord. Ces fiches ont été obtenues aux termes de la conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel national. S'agissant de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel, 42 musées et chefferies ont bénéficié des ressources dans le cadre des crédits transférés aux CTD. Par ailleurs, des textes juridiques au nombre de 35 en faveur de la sauvegarde et de la protection du patrimoine culturel et artistique ont été élaborés. Ces nouveaux instruments juridiques d'encadrement de la gestion du patrimoine, fixent les bases du projet de loi portant sur les associations artistiques et culturelles au Cameroun en cours d'élaboration. Le pourcentage d'exécution du programme se situant à 78,11%.

S'agissant de l'exercice 2020 : Le bilan technique du programme 181 indique au premier semestre un niveau de performance assez faible. Le résultat ainsi obtenu, tient du fait de l'impact négatif de la pandémie à coronavirus. C'est ainsi que sur un total de 08 activités préalablement définies, seules 04 ont pu être menées. Par ailleurs, des appuis budgétaires en vue de la préservation et de la conservation des musées, chefferies et foyers culturels ont été accordés à 62 collectivités territoriales décentralisées. En outre, le cadre juridique du sous secteur Arts et culture s'est vu renforcé par la promulgation de la loi régissant les associations culturelles et artistiques. Un accent particulier a été mis sur la reconstitution de la mémoire collective nationale. Elle s'est matérialisée par la soumission du dossier d'inscription du **NGUON** sur la liste indicative du patrimoine immatériel de l'humanité. La production du rapport des études techniques sur les fouilles archéologique du site de Bimbria en fait également partie.

A mi-parcours 2021 : Pour ce qui est de l'exécution physique dans le Programme 181 pour l'exercice en cours, sept (07) activités ont été programmées au sein de trois actions. Le

bilan à mi-parcours est présenté dans le tableau ci-après :

ACTIONS	ACTIVITES	EXTRANT PROGRAMME	EXTRANT OBTENU	ECART	COMMENTAIRES
Action1 : Reconstitution de la mémoire collective nationale	Conduite de l'inventaire général du Patrimoine Culturel National	Renseignement de 140 fiches nouvelles	140 nouvelles fiches renseignées dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord	RAS	Activité menée
	Constitution et conservation du patrimoine audiovisuel et cinématographique	Inventaire et listing de 50 nouveaux films	50 nouveaux films inventoriés et filmés	RAS	Activité menée
Action 2 : Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique	Production des guides de bonnes pratiques en matière de gestion des documents administratifs et des archives	Elaboration et édition de 03 avant-projets de guide	02 avant-projets de guide élaborés et édités	01	Budget alloué insuffisant donc activité pas finalisée
Action 3 : Restauration et aménagement du patrimoine culturel	Appuis à la conservation des Musées d'intérêt local	56 nouveaux projets à appuyer	42 appuis accordés à de nouveaux projets	14	Activité menée partiellement. Mais difficulté d'obtention auprès des mairies des rapports d'exécution physique attestant de la réhabilitation effective des structures concernées.
	Réhabilitation et aménagement du site de BIMBIA	Production d'un Rapport d'études archéologiques	Rapport d'études archéologiques produit	01	Activité menée

2. Programme 182 : Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels

2019 : Le programme 182 s'est exécuté à travers la réalisation de 12 activités de valorisation et de vulgarisation de la culture camerounaise et 09 activités de développement et promotion des industries créatives. Des appuis ont été octroyés à plus de 250 créateurs et entreprises culturelles. De même, les pouvoirs publics ont mobilisés des moyens en vue de l'organisation des grands événements culturels à l'instar du Salon des Arts Patrimoniaux et de l'Archéologie (SAPAR), du Festival de Musique et Danse Patrimoniales (FESMUDAP). La Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) a connu une innovation à savoir l'extension de son

organisation dans les 10 régions pays. La création des lieux d'expression et diffusion de la culture s'est poursuivie avec l'achèvement des différentes phases de construction des maisons de la culture de BAHAM, YABASSI, MORA, et NTUI ainsi que l'élaboration de la cartographie des industries culturelles et créatives.

2020: Dans le cadre de sa mise en oeuvre, le programme 182 vise à améliorer la promotion, le soutien et l'encadrement des biens et services culturels. Au cours de l'exercice 2020, il s'est agi d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des biens et services culturels (spectacles, livres, disques, vidéo, films, peinture, sculpture,...). A cet effet, trois (03) actions ont été définies et déclinées en huit (08) activités visant à réaliser l'objectif du programme. Il convient toutefois de relever qu'en raison de la crise sanitaire mondiale, la majorité des activités n'ont pas pu être réalisées. C'est le cas du Salon International du Livre de Yaoundé et le Festival National des Arts et de la Culture. A l'opposé, la réhabilitation de la toiture du musée national, les préalables de la construction de la salle de spectacle de Yaoundé, ainsi que l'opérationnalisation de l'Institut National des Arts et de la Culture ont connu des avancées significatives. L'exécution du programme 182 s'est aussi matérialisée par la poursuite des travaux de construction des maisons de la culture, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de fonctionnement des 24 fédérations artistiques et culturelles (loi n°.....).

Mi- parcours 2021 :

ACTION	ACTIVITES	EXTRANT PROGRAMME	EXTRANT OBTENU	ECART	COMMENTAIRES
ACTION 1 : Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise	Edition et publication d'un guide des festivals	4500 exemplaires du guide édité et publié	0 exemplaire	RAS	Crédits insuffisants pour l'activité
	Contribution à l'organisation de la Rentrée Culturelle Annuelle	Organisation de la RECAN 2019 sur toute l'étendue du territoire	RECAN 2019 organisée sur toute l'étendue du territoire national	RAS	Activité menée Déblocage et appui spéciaux accordés
	Contribution à l'organisation du Festival des Musiques et Danses Patrimoniales (FESMUDAP)	Organisation du FESMUDAP	FESMUDAP 2019 organisé sur toute l'étendue du territoire national	RAS	Activité menée Déblocage et appui spéciaux accordés
	Contribution à l'organisation de la 2ème édition du Salon des Arts Patrimoniaux et de l'Archéologie (SAPAR)	Organisation du SAPAR 2019	SAPAR 2019 organisé	RAS	Activité bien menée

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTION 2 : Développement et promotion des industries culturelles et créatives	Contribution à l'organisation d'un concours littéraire	Organisation du concours littéraire	Concours littéraire organisé	RAS	Activité bien menée
	Prise en charge salariale des personnels	Paiement des salaires	Salaires payés	RAS	Activité bien menée
	Construction des salles de spectacles et des maisons de la culture	Exécution des Phase 2 de construction des maisons de la culture	Phase 2 de construction des maisons de la culture achevée	RAS	Activité bien menée
ACTION 3 : Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale	Opérationnalisation de la coopération nationale et internationale	Elaboration du Rapport d'activités à deux événements organisés par les partenaires	Rapport d'activités élaboré	RAS	Activité menée

3. Programme 183 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur

2019 : Le programme 183 a été exécuté dans un contexte particulièrement difficile marqué par la modicité des ressources et la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, qui a durablement impacté l'implémentation de l'action culturelle dans les services déconcentrés. Des activités budgétisées, 28 ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 99,9%.

2020 : La mise en oeuvre des activités du programme 183 a été à l'image des deux autres programmes du MINAC qui ont soufferts, non seulement des affres de la pandémie du covid-19 et des mesures gouvernementales subséquentes, mais aussi de la modestie des ressources. Ainsi, du fait de la limitation des déplacements des responsables, certaines activités n'ont pu être menées que dans les limites autorisées par les mesures barrières, et suivant un format restrictif adapté au contexte. Il s'agit notamment de l'inspection des services, en ce qui concerne le contrôle et l'audit interne, et de la célébration des événements majeurs de la vie de la nation, et des journées du sous-secteur, pour ce qui est du développement des ressources humaines. Nonobstant ce climat d'austérité, plusieurs activités ont été menées.

Mi-parcours 2021:

ACTION	ACTIVITES	EXTRANT PROGRAMME	EXTRANT OBTENU	ECART	COMMENTAIRES
--------	-----------	-------------------	----------------	-------	--------------

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTION 1 : Coordination et suivi des activités des services	Définition et mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière d'art et de culture	Assurer le fonctionnement des Services centraux	Fonctionnement des Services centraux assuré	RAS	Activité menée
	Représentation de l'état en justice	Représentation juridique du MINAC en justice	MINAC juridiquement représenté	RAS	Activité menée
ACTION 2 : Développement de la chaîne PPBS et des outils de politique	Poursuite de la réalisation d'une base de données des titulaires du droit d'auteur	Développement de la Plateforme des titulaires des droits d'auteur	Plateforme des titulaires des droits d'auteur disponible	RAS	Activité en cours d'exécution
	Fonctionnement du Comité Interne de maturation des projets d'investissement.	Elaboration de rapport du maturité des projets d'investissement du MINAC	Rapport de maturité des projets d'investissement du MINAC élaboré.	RAS	Activité menée
	Revue et actualisation des programmes et politiques publiques	Elaboration des documents de planification (RAP, CDMT actualisé, PPA 2020, Revue des activités et chaîne des résultats)	05 documents de planification élaborés (RAP, CDMT actualisé, PPA 2020, Revue des activités, chaîne des résultats et PTA 2020)	RAS	Activité menée
ACTION 3 : Amélioration du cadre et des conditions de travail	Construction de trois Délégations Départementales	Construction Phase 2 des DDAC NKAM, MAYO-SAVA, HAUTS-PLATEAUX	Phase 2 des DDAC NKAM, MAYO-SAVA, HAUTS-PLATEAUX construits	RAS	Activité menée
	Travaux d'extension du bâtiment central du MINAC	Construction de l'extension Bâtiment central du MINAC (phase 4)	Bâtiment construit, phase achevée	RAS	Activité menée
	Poursuite des travaux de construction des délégations régionales	Achèvement des travaux de la DRAC Est	Travaux de la DRAC Est achevés	RAS	Activité menée
ACTION 4 : Développement des ressources humaines	Commémoration des événements majeurs de la vie de la nation et des journées du sous-secteur	Commémoration de 13 journées	13 journées commémorées	RAS	Activité menée
	Organisation des manifestations à l'occasion des fêtes et journées officielles	Célébration de la Journée internationale de la Femme et de la Journée Mondiale du Travail	Journée internationale de la Femme et Journée Mondiale du Travail célébrées	RAS	Activité menée

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTION 5 Contrôle et audit interne	Contrôle et audit interne	4 missions d'inspections à effectuer	4 missions d'inspections assurées dans les 10 régions et au CREPLA	RAS	Activité menée
	Lutte contre la corruption	Assurer la sensibilisation et produire le rapport	Sensibilisation assurée à travers l'organisation des IRR à Foumban Rapport fait et transmis à la CONAC	RAS	Activité menée
ACTION 6 Communication	Production des catalogues des trésors des arts et de la culture en deux versions	Production des catalogues bilingues	Catalogues bilingues produits	RAS	Activité menée

3.2. BILAN FINANCIER

Programme 181 : Conservation de l'Art et de la Culture Camerounaise

Actions	2020			MI 2021 (08 octobre 2021)		
	Montant voté (en millier)	Montant exécuté (en millier)	Taux d'exécution (%)	Montant voté (en millier)	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)
Action 1 : Reconstitution de la mémoire collective nationale	655 640	679 428	103,63%	52 073	20 000	38,41
Action 2 : Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique	2 000 000	0%	0%	509 017	500 526	98,33%
Action 3 : Restauration et aménagement du patrimoine culturel	152 400	40 680	27,35	227 000	0	0,0%

Programme 182 : Renforcement de l'Appareil de Production des Biens et Services Culturels

Actions	2020			MI 2021 (08 octobre 2021)		
	Montant voté (en millier)	Montant exécuté (en millier)	Taux d'exécution (%)	Montant voté (en millier)	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)
Action 1 : Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise	638 800	588 077	92,06	457 599	228 258	49,88%
Action 2 : Redynamisation de la Coopération Culturelle Nationale et Internationale	7 500	4 000	53,34	19 827	0	0,00%
Action 3 : Développement et promotion des industries culturelles et créatives	1 308 359	689 161	86,78	649 069	402 740	58,8 %

Programme 183 : Gouvernance et Appui Institutionnel dans le Sous-secteur Art et Culture

Actions	2020			MI 2021 (08 octobre 2021)		
	Montant voté (en millier)	Montant exécuté (en millier)	Taux d'exécution (%)	Montant voté (en millier)	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)
Action 1 : Coordination et suivi des activités des services	850 460	643 055	75,61%	1 315 764	618 769	47,03%
Action 2 : Développement de la chaîne PPBS et des outils de politique	32 800	23 270	70,95%	13 964	800	5,73%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Action 3 : Amélioration du cadre et des conditions de travail	713 400	687 596	96,38%	251 000	170 851	68,07%
Action 4 : Développement des ressources humaines	452 100	274 520	77,97%	293 215	68 999	23,53%
Action 5 : Contrôle et audit interne	18 400	14 639	79,56%	7 540	4 400	58,36%
Action 6 : Communication	20 000	4 982	24,91%	9 330	0	0

■ 3.3. PERSPECTIVES

La Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30) consacre avec son entrée en vigueur, le choix stratégique des pouvoirs publics de faire du secteur des Arts et de la Culture un levier important de la transformation structurelle de notre économie. En effet, son passage du secteur social vers le secteur des industries et services marque la nécessité de libérer son potentiel économique, social, environnemental et d'optimiser son rôle de catalyseur du développement durable.

Dans l'optique de contribuer à la transformation structurelle de l'économie, la SND30 fixe au MINAC un objectif global de développer les industries culturelles et créatives par la mise en place des plans de développement intégré des filières du patrimoine, du livre et de la presse, ainsi que du cinéma, des média audio-visuels et interactifs, du design et des services créatifs des arts, des arts visuels et de l'artisanat. Il s'agit également de mettre en perspectives les arts culinaires, les arts du spectacle et les festivités. Plus spécifiquement il s'agira:

- de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et de le valoriser ;
- de structurer les corporations et les métiers artistiques (musique, art plastique, photographie, etc.);
- de développer l'industrie cinématographique ;
- d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires par la réalisation des investissements conséquents ;
- de créer sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Avec l'adoption de la SND 30 dans laquelle le MINAC migre du secteur social vers le secteur industrie et service, il s'est opéré une mutation des défis à relever d'où le nouvel objectif stratégique : Développement des industries culturelles et créatives dans l'optique de la rentabilisation économique dans le sous-secteur Art et Culture.

Cet objectif stratégique s'inscrit dans le sens d'accroître l'apport du sous- secteur Art et Culture dans la construction de la croissance du Cameroun à travers un secteur compétitif et créateur d'emploi durable. Dans cette optique, il est important de procéder à des investissements massifs pour le développement des infrastructures, ce qui va induire une diversification de l'offre des biens et services marchands à forte valeur ajoutée en vue de le rendre plus contributif dans la croissance.

Le Ministère des Arts et de la Culture entend mettre un accent sur la croissance en apportant une part consistante à la création des emplois décents, qui permettent aux différents acteurs et intervenants du sous-secteur art et culture, d'être des acteurs majeurs de l'économie Camerounaise.

Conformément aux orientations politiques du Chef de l'État, et à la vision sous régionale, qui vise à faire de la Culture, un levier de développement et d'intégration régionale, les orientations stratégiques prises par les autorités en charge du sous-secteur visent à améliorer l'offre de biens et services culturels pour les consommateurs nationaux et étrangers.

Conscient du fait que le sous-secteur Art et Culture participe au développement des activités touristiques, commerciales et la promotion des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat, le Ministère des Arts et de la Culture ambitionne d'avoir une emprise, mieux une maîtrise de l'expression artistique et culturelle de notre grande Nation afin de mieux les valoriser. L'engagement du Gouvernement à financer la mise en oeuvre de ces programmes permettra de placer la culture au rang des sources de croissance renouvelables à travers la promotion d'une économie créative, telle que indiquée par la Convention 2005 de l'UNESCO portant sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. A la fin de la période du DSCE, le sous-secteur Art et Culture pourra se positionner comme l'un des principaux axes de croissance de notre économie.

A côté de ces objectifs de croissance et d'emploi, un accent sera également mis sur les conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de notre identité culturelle marquée par un ensemble de valeurs qui fonde notre patrimoine culturel d'autre part.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Le secteur de la culture trouve dans ce créneau son ancrage dans la nécessité de permettre aux citoyens d'accéder aux produits culturels, de conserver, de sauvegarder et de valoriser notre patrimoine culturel, mémoire collective de tout un peuple. Mieux encore, ce secteur se doit de mettre en place un cadre favorable à la préservation et à la valorisation de la diversité culturelle au Cameroun, dans un contexte de consolidation du vivre ensemble, de l'unité nationale et de l'intégration de toutes les composantes sociolinguistiques de notre pays.

Pour remplir cette noble mission, le Ministère des Arts et de la culture entend mettre un accent sur les activités qui contribuent (i) à la consolidation et la consécration de notre mémoire collective, (ii) au développement progressif de la créativité littéraire et artistique et (iii) au développement de l'animation culturelle.

1. Le Programme 148 s'intitule 'Conservation de la culture et l'Art Camerounais Placésous la responsabilité de **NOMO ELA Suzanne**, Directeur du Patrimoine Culturel, il est composé de trois (03) Actions :

- Reconstitution de la mémoire collective nationale, placée sous la responsabilité de Monsieur **ABADA Armand**, Sous-directeur des archives et des documents administratifs;
- Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique et des documents administratifs, placée sous la responsabilité de Monsieur **SIETCHOUA DJUITCHOKO Célestin**, Chef de la Division des Affaires Juridiques;
- Restauration et aménagement du Patrimoine culturel, placée sous la responsabilité de Monsieur **EBOKO MENDJANA**, Sous-Directeur du Patrimoine Culturel Matériel.

2. le Programme 149 s'intitule "Développement et valorisation de la Production des Biens et Services Culturels". Placé sous la responsabilité de Monsieur **MBALLA ELANGA Edmond VII**, Directeur du Livre et de la Lecture, il se décline ainsi qu'il suit :

- Développement des industries culturelles et créatives, avec comme responsable Madame **MOHAMADOU née ASTAJAM HAMAN**, Directeur des Spectacles et des Industries Créatives.
- Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale, avec comme responsable Madame **NGO POM Jeanne Alvine Christine**, Chef de la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération;
- Développement des Infrastructures artistiques et culturelles sous la responsabilité de Monsieur **HOULKOR Achille**, Sous - Directeur des Spectacles et du Développement des Infrastructures et Equipements Techniques

3. le Programme 182 s'intitule 'Gouvernance et appui institutionnel du Ministère des Arts et de la Culture'. Placé sous la responsabilité de Monsieur **NKENE Blaise Jacques**, Secrétaire Général ai, il se décline ainsi qu'il suit:

- Coordination et suivi des activités des services, action placée sous la responsabilité de Monsieur **BEKONO Daniel**, Directeur des Affaires Générales ;
- Planification et Gestion Budgétaire, action placée sous la Responsabilité deMonsieur **NDONGO MENDOUGAN Guy Martial**, Secrétaire administratif et Technique du Compte d'Affectation Spéciale.

- Cadre de travail, action placée sous la responsabilité de Monsieur **ZOMBO André Fernand**, Sous-Directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance;
- Gestion des ressources humaines, action placée sous la responsabilité de Monsieur **HAGBE Silas Pépin**, Sous-directeur a.i des Personnels, de la Solde et des Pensions;
- Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services, action placée sous la responsabilité de Monsieur **EYANGO Théophile**, Inspecteur Général a.i;
- Communication et relations publiques, action placée sous la responsabilité de Madame **NYEKI BELLA Jacqueline**, Chef de la Cellule de Communication.
- Système d'information et Production Statistiques sous la responsabilité de Madame **WANGUE née SOTONG DIMOLI NDOUMBE Aurélie**, Chef de la Cellule de Informatique et des Statistiques;

Ces responsables sont accompagnés dans leur tâche par des Contrôleurs de Gestion. Il s'agit de :

Coordonateur du Contrôle de gestion : Monsieur **KOUNDI Michel**, Chef de la Cellule de Suivi,

- Contrôleur de Gestion du Programme 148: Madame **BAMANA MENGONG Michèle**, Chef de Service à la Direction du Patrimoine Culturel
- Contrôleur de Gestion du programme 149 : Monsieur **WAMBO MBATKAM Eric Vital**, Chargé d'Etudes Assistant N°1 à la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération,
- Contrôleur de Gestion du Programme 182: Monsieur **NSANGOU Jean Daniel**, Sous-directeur du Patrimoine Culturel Immatériel,

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 148

CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Reconstitution de la mémoire collective nationale	Inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels	Nombre de Biens et Eléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel et artistique	600	900	Rapport d'activité et de performance (RAP) du MINAC et rapport des directions techniques
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.	Protéger et sauvegarder les biens et services culturels	Nombre de mesures De protection du patrimoine culturel et artistique prises	3	5	Rapport d'activité et de performance (RAP) du MINAC et rapport des directions techniques

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 149

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE	Assurer la promotion et la diffusion de la culture camerounaise ou Renforcer l'identité et la créativité culturelle camerounaise	pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens, et services culturels	0	2	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques,
02	DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur.	Nombre d'industries Culturelles et Créatives créées ou soutenues	440	600	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
03	REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux.	Nombre de partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	4	20	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques, MOU signés
04	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	Améliorer et équiper des infrastructures artistiques et culturelles.	Number of venues created or equipped for dissemination or creation	2	5	Report of performance activity (RAP) report of the activities of technical departments.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 182

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

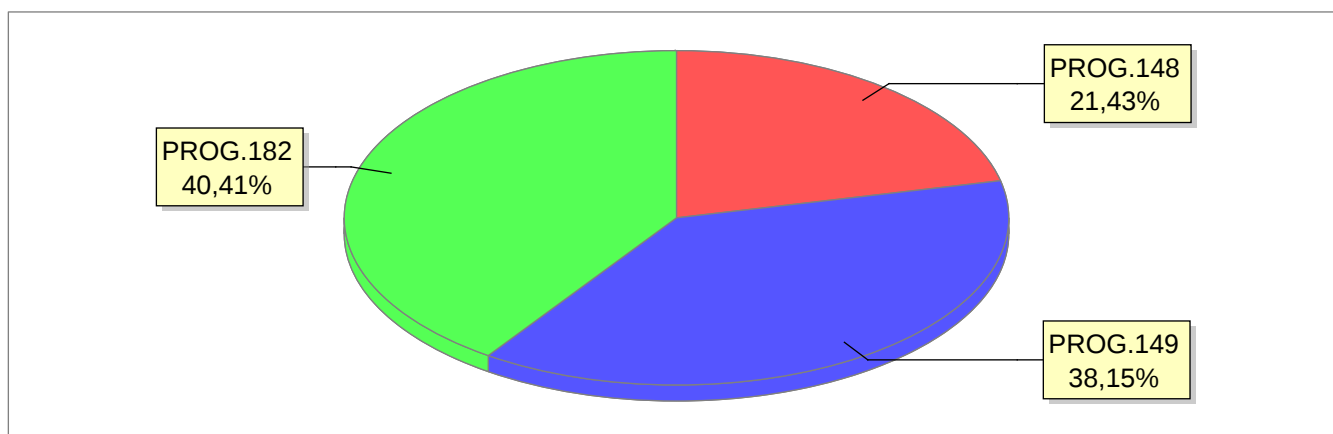
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	2	9	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques,
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	8	8	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques
03	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	45	50	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques,
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	25	50	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	Améliorer le fonctionnement et la performance des services.	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	25	35	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
06	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroître la visibilité des actions menées	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	37	40	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
07	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Annuaire statistique produit et diffusé	0	1	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques, annuaire statistique

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

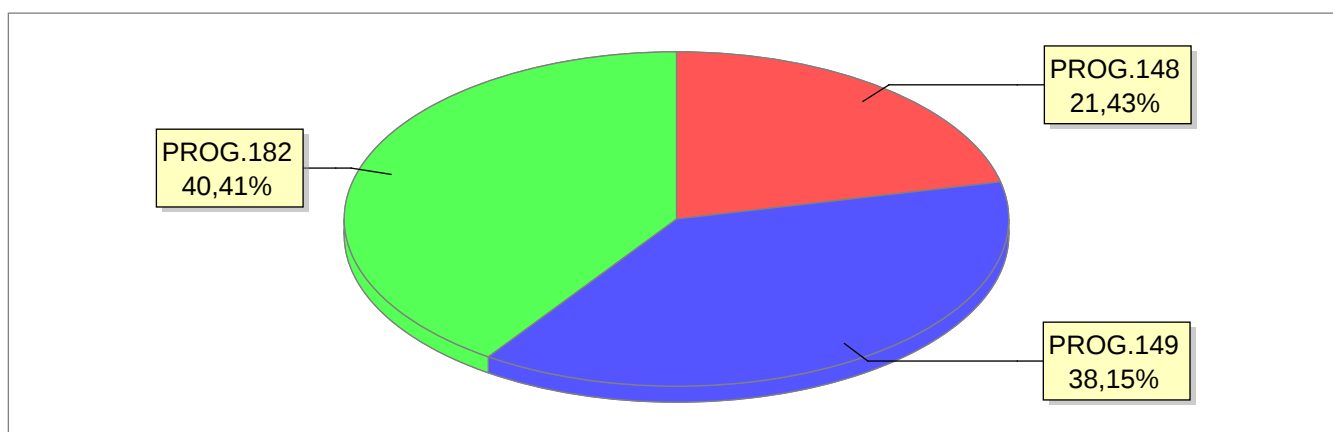
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
148	CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	905 000 000	905 000 000	300 000 000	300 000 000	1 205 000 000	1 205 000 000
149	DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	1 528 150 000	1 528 150 000	616 751 511	616 751 511	2 144 901 511	2 144 901 511
182	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	1 951 850 000	1 951 850 000	320 000 000	320 000 000	2 271 850 000	2 271 850 000
TOTAL		4 385 000 000	4 385 000 000	1 236 751 511	1 236 751 511	5 621 751 511	5 621 751 511

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 148

CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART
CAMEROUNAIS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

SUZANNE PULCHERIE NNOMO ELA

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 148 s'intitule « Conservation de la Culture et de l'art camerounais ». Il vise à « viabiliser et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique », objectif qui s'inscrit au-delà de la seule maîtrise de l'ensemble des biens culturels. La réalisation de cet objectif sera évaluée à partir du « Nombre de biens et éléments culturels viabilisés et opérationnels ». Jusqu'en 2021, l'action du Ministère des Arts et de la Culture a permis de rentabiliser 10 biens.

Ce ne sont pour l'instant que des sites culturels notamment le Musée National, le Monument des Cinquantenaires, le Monument de la Réunification, l'École Normale de FOULASSI, Berceau de l'hymne national et la salle ayant abrité la conférence constitutionnelle de 1961 à FOUMBAN. La cible d'ici 2021 est de viabiliser et de rendre rentable 4 autres biens culturels. Il s'agit entre autres du Fortin de DOUME, de Mégalithes de DJOHONG, du Site du Port d'esclave de BIMBIA, , du Monument des cinquantenaires, le Festival NGOUON pour ne citer que ceux-là.

Pour ce faire, trois actions le constituent :

- (i) Reconstitution de la mémoire collective nationale ;
- (ii) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique et des documents administratifs
- (iii) Restauration et aménagement du patrimoine culturel.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Reconstituer et Sauvegarder le Patrimoine Culturel et Artistique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de biens et éléments culturels viabilisés et opérationnels	nb	2020	10	2022	30

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de biens et éléments culturels viabilisés et opérationnels	
Objectif	Reconstituer et Sauvegarder le Patrimoine Culturel et Artistique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 13.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

ACTION 02: SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La reconstitution de la mémoire collective nationale est un préalable nécessaire à la définition et la consolidation d'une identité nationale regroupant l'arc-en-ciel des identités singulières, foison de la riche diversité culturelle du Cameroun. Il s'agit, en fin de compte, de les rendre la culture et l'art camerounais assez attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel, de création d'emplois et de génération de plus-values. Ce programme vise également à densifier un cadre normatif moderne susceptible d'assurer une sécurité juridique propice aux investissements dans le sous-secteur de la culture et de l'art. Le Programme 148 a enfin pour but d'assurer de vulgariser la norme en vue de sa réappropriation élargie, puis, de renforcer les capacités des acteurs et promoteurs culturels dans l'optique de booster la création artistique et de créer une émulation au sein des investisseurs.

Il n'échappe à personne qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'assurer la constitution, pour les générations actuelles et futures, de notre patrimoine qui est le garant véritable de notre identité et de la singularité de nos peuples. Apporter la réponse la plus adéquate à cette préoccupation constante et permanente est donc le fondement scientifique et sémantique du programme 181 qui porte sur la « conservation de l'art et de la culture camerounais », basé sur la fonction de consolidation et de valorisation du patrimoine culturel camerounais.

En effet, le Cameroun, souvent considéré comme « Afrique en miniature » et « berceau d'une diversité culturelle certaine » dispose d'un patrimoine culturel qui constitue incontestablement un immense gisement sur le front de la production de la richesse, un potentiel en matière de créativité et d'innovation, autrement dit l'un des facteurs indispensables au développement. Ainsi, la stratégie sur laquelle se base ce programme consiste à maîtriser ce vaste gisement de richesse qui constitue la base de toute action visant à assurer, par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emploi.

Il s'agit dans cette action de la connaissance et de la maîtrise de tous les biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre patrimoine culturel national. Cette maîtrise permettra d'assurer une protection au plan juridique, grâce aux instruments nationaux et internationaux et particulièrement à la procédure de classement des biens culturels sur la liste du patrimoine national, tel que le prévoient les dispositions de la loi n° 2013/003 du 18 avril

2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun.

La viabilisation et l'enrichissement de ce patrimoine par des services à valeur ajoutée rentrent dans le processus de restauration et d'attractivité de nos sites, monuments et autres biens culturels historiques, afin de tirer profit de la double fonction historique et touristique de ces derniers. Pour ce faire, le programme repose sur un triptyque formant l'ossature des actions envisagées.

Il s'agit de manière spécifique (i) de la reconstitution de la mémoire collective ; (ii) de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique et (iii) de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel.

Les acteurs intervenant dans la chaîne de mise en œuvre de ce programme se compte aussi bien dans le secteur publique que dans la société civile, le patrimoine culturel appartenant prioritairement aux communautés tel que le disposent les conventions de 1972, 2003 et 2005 sur le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles.

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Reconstitution de la mémoire collective nationale

Cette action a pour objectif d'inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels, son but est d'assurer la reconstitution de la mémoire collective nationale en tant que facteur déterminant du développement global du Cameroun. En effet, une nation qui s'élance à la conquête de son développement doit connaître son histoire et les éléments constitutifs de son identité culturelle. Dans ce sens, les principales activités vont tourner autour de la conduite de l'inventaire du riche patrimoine culturel et artistique de notre pays en mettant en relief sa diversité culturelle, la codification de chaque bien et élément culturel à travers la clarification de leur fonction, leur valeur culturelle, leurs éventuels usages, sans oublier les rites et rituels autour et l'élaboration d'une cartographie des biens et éléments culturels ainsi que des événements y attenants. Il en résultera notamment des catalogues et des cartographies qui rendront compte de notre identité culturelle dans les localités et de l'ensemble de la nation et favoriseront des prises de décisions politiques adéquates en vue d'un développement économique inclusif et durable. Car, tout développement économique repose d'abord sur la culture.

OBJECTIF 1. Inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de Biens et Eléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel et artistique	nb	2020	600	2022	900

ACTION 02
SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

L'action de Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et des documents administratifs a pour objectif la protection et la sauvegarde des biens et éléments culturels. Elle s'articule autour de 4 axes le renforcement du cadre juridique et normatif du sous-secteur, le renforcement des capacités des acteurs et des promoteurs culturels, l'appui pour la préservation du patrimoine culturel classé ou en péril, et le développement du système national de gestion des documents d'activités et des archives.

OBJECTIF 1. Protéger et sauvegarder les biens et services culturels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de mesures De protection du patrimoine culturel et artistique prises	nb	2020	3	2022	5

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de Biens et Eléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel et artistique	
Objectif	Inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	
Action concernée par l'objectif	01 - Reconstitution de la mémoire collective nationale	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 900.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de mesures De protection du patrimoine culturel et artistique prises	
Objectif	Protéger et sauvegarder les biens et services culturels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	
Action concernée par l'objectif	02 - SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de biens et éléments Culturels aménagés ou reconstitués	
Objectif	Viabiliser les biens et éléments culturels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	
Action concernée par l'objectif	03 - RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Reconstitution de la mémoire collective nationale	32 000 000	32 000 000	0	0	32 000 000	32 000 000
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.	873 000 000	873 000 000	300 000 000	300 000 000	1 173 000 000	1 173 000 000
TOTAL		905 000 000	905 000 000	300 000 000	300 000 000	1 205 000 000	1 205 000 000

7. PROGRAMME 149

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA
PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES
CULTURELS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MBALLA ELANGA EDMOND VII

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La vision de la politique culturelle telle que conçue par le Président de la République et mise en œuvre par le Ministère des Arts et de la Culture, sous l'impulsion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement consacre le Développement et valorisation de la production des biens et services culturels sous le prisme de deux grands axes : (i) la consolidation de l'unité nationale à travers la valorisation de l'identité culturelle Camerounaise ; et (ii) le Développement des Industries Culturelles et créatives. Pour ce faire, dans son ouvrage-programme Pour le libéralisme communautaire, le Président de la République indique que « toute culture, pour être viable, a besoin de moyens et de lieux appropriés pour son expression et son rayonnement. Ces lieux dédiés doivent servir de cadre à l'expression et au déploiement des sensibilités culturelles ». Pour cela, la construction d'une industrie culturelles viable est nécessaire afin que la diffusion de biens et services culturels, puisse permettre aux Camerounais « de visualiser chez eux les faits de culture jusqu'ici inconnus, ou qu'ils n'ont jusqu'ici partiellement visualisés que dans des salles inadaptées ou étrangères », précise encore le Chef de l'État.

C'est dans cette perspective que le programme 149 a arrêté quatre actions :

- (1) le Développement et la valorisation de la culture et de l'identité Camerounaise,
- (2) le Développement des Industries Culturelles et Créatives,
- (3) la Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale et enfin,
- (4) le Développement des infrastructures artistiques et culturelles.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Favoriser l'émergence d'un secteur culturel, marchand, organise, compétitif et createur de revenus et d'emplois durables

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Part de la Culture dans le PIB	%	2020	1	2022	3

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Part de la Culture dans le PIB	
Objectif	Favoriser l'émergence d'un secteur culturel, marchand, organisé, compétitif et créateur de revenus et d'emplois durables	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE
- ACTION 02:** DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES
- ACTION 03:** REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.
- ACTION 04:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE

Avec la mutation du sous-secteur Art et culture du social à la production des biens et service, il s'agira dans cette action d'assurer la promotion et la diffusion de l'identité et la créativité culturelle camerounaise à travers trois principales activités notamment :

- **le soutien à l'éducation artistique et à l'organisation des évènements culturels**, dont l'objectif est de développer le niveau de participation des populations aux activités culturelles à travers un accompagnement accru au niveau de l'organisation des grands évènements culturels, par la détection des talents, la reconnaissance officielle aux opérateurs privés disposant d'une offre de formation de qualité ainsi que par le soutien des visites des lieux de mémoire.
- **la structuration et l'accompagnement du mouvement artistique et culturel** et la Malgré l'existence de textes prévoyant et organisant le secteur des arts et de la culture, notamment la charte culturelle (Décret N° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture ; le Décret N° 79/390 du 22 septembre 1979 portant institution de la charte culturelle de la République Unie du Cameroun et la loi N° 90/053 du 14 décembre 1990 portant sur la liberté d'association, l'environnement artistique et culturel au Cameroun a brillé par son inorganisation. Celle-ci a eu pour conséquence la dispersion des énergies tant au niveau des artistes, des opérateurs et entrepreneurs culturels, qu'au niveau de l'Etat. Sans espaces de solidarité et de concertation, l'on a abouti à la prolifération de projets individuels qui souvent se gênent mutuellement et se chevauchent souvent, éparpillant, à cause de cela, l'action institutionnelle en leur faveur, et nuisant de ce fait à son impact. Dans le cadre de l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de promotion, de développement artistique et culturel au Cameroun et **afin d'asseoir sa politique sur une base plus homogène**, le Ministère des Arts et de la Culture, se propose de structurer l'ensemble du

paysage culturel et artistique national afin d'optimiser l'impact de son action et partant la productivité artistique de notre pays.

La structuration du secteur des arts et de la culture en fédérations est un projet structurant dans le but d'organiser les professionnels du sous-secteur arts et culture en fédérations, organes favorisant le développement professionnel et constituant l'interface entre la tutelle et les acteurs pour de meilleures synergies et un accroissement qualitatif et quantitatif de la production artistique et culturelle du Cameroun. Par ailleurs, il s'agira de stimuler et développer le niveau de participation des populations aux activités culturelles, favoriser l'association des professionnels afin de créer des espaces de dialogue, de connaissance de formation interne et de participation collective aux orientations stratégiques.

- La valorisation et la rentabilisation des biens et éléments et services culturels

Permettra de susciter à travers la promotion, la consommation des biens et services culturels. Dans cette activité, l'option stratégique consistera à encourager les entreprises à produire les objets de qualité en utilisant les techniques traditionnelles de manière originale, de valoriser les filières locales porteuses de croissance par les financements issus de la coopération internationale.

OBJECTIF 1. Assurer la promotion et la diffusion de la culture camerounaise ou Renforcer l'identité et la créativité culturelle camerounaise

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens, et services culturels	%	2020	0	2022	2

ACTION 02

DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Le nouveau plan de développement du Cameroun sur les dix prochaines années a pris en compte le sous-secteur Art et Culture, en permettant à celui-ci de migrer du social vers le secteur des Industries et services. La stratégie nationale de développement en abrégé SND30, engage désormais les Industries Culturelles et Créatives (ICC) comme moteur de création de richesse et d'emploi sachant que la chaîne des valeurs des ICC englobe tout le secteur. Il est impératif d'élaborer des stratégies spécifiques en plus de la stratégie globale telle que définie par la SND30.

Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) constituent un secteur d'activités qui vise, la création, le développement, la production, la promotion, la diffusion et la commercialisation des biens et services. C'est une filière qui comprend les secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, de l'édition, de la presse, du spectacle vivant, de la musique, des musées et du patrimoine, des arts visuels, du design, de l'architecture, du jeu vidéo, ainsi que les entreprises de la communication, de la mode et du luxe pour la part de leur activité qui relève du périmètre du Ministère des Arts et de la Culture. Malgré l'absence des données statistiques pouvant mesurer l'apport de cette filière dans l'économie nationale, il faut reconnaître qu'elle représente un secteur de premier plan de l'économie dans certains pays.

Le développement de la filière est d'autant plus nécessaire que celle-ci est durement affectée par la crise sanitaire, qui, au-delà de son impact conjoncturel accentue les ruptures majeures auxquels les secteurs culturels sont tous confrontés depuis plusieurs années avec la transition numérique: transformation des modes de création et de production; évolution des usages et des pratiques du public; précarisation des créateurs, alors même que l'originalité et la créativité sont devenues clés face à l'abondance des propositions culturelles ; fragilité économique des entreprises culturelle camerounaises et la difficulté à financer le risque et l'innovation. L'objectif de cette action est de répondre aux enjeux :

De compétitivité du secteur, sa capacité à une reprise de la croissance et à profiter des opportunités qu'offrent l'économie numérique: cela implique de renforcer le bilan des entreprises et de mieux les structurer pour qu'elles disposent des capacités nécessaires d'investissement dans une offre culturelle diverse, de se distinguer à l'échelle internationale. C'est d'autant plus indispensable que plusieurs pays font des industries culturelles et créatives un fer de lance de la relance et de la croissance. Il s'agit donc de renforcer le positionnement compétitif des secteurs culturels et créatifs camerounais dans un marché international très concurrentiel.

D'adaptation de l'offre aux pratiques du public pour toucher un public large, notamment le public jeune dont la moitié, aujourd'hui, accède à la culture presque exclusivement via le numérique.

De souveraineté et la capacité d'influence : il s'agit, en soutenant la transformation et la croissance du tissu culturel camerounais, de préserver notre capacité à produire au Cameroun un récit collectif spécifique et des espaces de vie transcendant les territoires, les générations, les origines et les catégories sociales, afin de réduire les fractures qui marquent notre société tout en faisant vivre la diversité et le pluralisme. La concurrence entre les biens culturels bien qu'étant devenue internationale avec le numérique, il s'agit plus que jamais de contribuer au positionnement et au rayonnement du Cameroun à l'international.

L'importance du développement des industries culturelles et créatives telle qu'assignée dans la SND30 n'est plus à démontrer. L'objectif étant d'améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur à travers :

- **la structuration et le développement de l'économie de la filière cinéma et audiovisuel**

L'importance du cinéma et de l'audiovisuel comme vecteur d'une identité de domination n'est plus à démontrer : l'Amérique et l'Europe se sont et s'appuient encore sur ce levier pour que leur culture soit présente et rayonne presque partout dans le monde. Cette filière participe à la cohésion sociale de ces pays, à l'innovation et à leur développement économique. Son rôle dans la vitalité des identités culturelles nationales et le rayonnement à l'international de leurs expressions nécessite d'être pris en considération à travers des politiques publiques volontaristes car la spécificité du cinéma et de l'audiovisuel en particulier est de combiner des dimensions culturelle et économique. Elle implique d'agir à la fois sur l'environnement global de

l'économie pour les rendre dynamiques notamment à travers l'élaboration de textes juridiques adaptés aux mutations technologiques, l'éducation culturelle et artistique, l'incitation à l'investissement, et les réseaux de diffusion. Il peut agir prioritairement sur :

- *les mesures financières* (incitations fiscales, des mécanismes de garantie de prêt bancaire, ou des subventions) ; ou *les mesures non financières à caractère économique* (des dispositifs d'information sur les possibilités de financements internationaux, la production d'outils de promotion de ces industries et sur les marchés étrangers : catalogues, marchés du film, festivals ; sites internet etc.)

- *une stratégie de rayonnement à l'international* qui passe par la présence dynamique sur les marchés internationaux (ce qui suppose de disposer d'un tissu industriel de production capable de proposer des produits compétitifs en termes de contenus et de qualité).

Toutes ces mesures ont pour objectif de créer une production de masse afin de relever le volume des productions locales et par ricochet d'infléchir la courbe de films étrangers consommés par les publics nationaux. Cette ambition peut se réaliser à travers un soutien financier important qui passe par la mise sur pied d'un Fonds de Soutien au Cinéma camerounais et la mise sur pied d'un Conseil d'évaluation Éthique et Morale des Films ; afin de promouvoir les films camerounais de qualité dont le rayonnement à l'international aura un triple bénéfice économique, culturel et politique. L'objectif de cette réorientation prioritaire est de combler le gap entre la production locale et la consommation de productions cinématographiques et audiovisuels par les ménages camerounais en priorité ; ce qui aura pour conséquence la restructuration (par métiers et activités) du marché local, dominé par les films étrangers et de transformer la production locale ainsi que la structure du marché camerounais pour l'amener à un niveau comparable à celui du Ghana à court terme et à celui du Nigeria sur 10 ans : de 120 films annuels aujourd'hui, tous genres confondus, à 600 en 2030.

- **le développement des publics et des marchés** qui nécessitera la mise en place d'une plateforme de labellisation des biens et services culturels ainsi que le renforcement des activités promotionnelles en vue de mieux faire connaître la valeur de nos créateurs et leurs produits culturels tant sur le plan national qu'international afin de conquérir une bonne part de marché.

- **L'Education et formation aux métiers des industries culturelles et créatives, est une** activité majeure du programme dont le but est de soutenir les entrepreneurs en favorisant la création et le développement d'une entreprise et en facilitant l'emploi des professionnels par la création ou l'opérationnalisation des établissements de formation à l'instar de l'Institut National des Arts et de la Culture, par la formation des acteurs du sous-secteur ainsi que par l'adaptation des personnes sans emploi aux nouveaux besoins du marché du travail

- **Pour atteindre l'objectif principal du programme, une modernisation du cadre juridique et réglementaire des industries culturelles et créatives** apparaît nécessaire pour une plus grande incitation en vue de l'encouragement des activités de recherche sur toute la

chaîne de valeur. Dans l'ensemble, un état des lieux et analyse du Corpus juridique actuel des industries culturelles et créatives sera mené pour connaître la situation réelle du cadre juridique des industries culturelles et créatives.

OBJECTIF 1. Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'industries Culturelles et Créatives créés ou soutenues	nb	2020	440	2022	600

ACTION 03

REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.

La redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale. Elle visera notamment à mettre en application les différents accords de coopération culturelle ainsi que les offres de partenariat et d'échange que nous offrent les différents pays. Cette coopération se matérialisera aussi par une présence affirmée au sein des instances dirigeantes des organismes internationaux en matière de culture. C'est le cas par exemple de l'UNESCO, du Comité du Patrimoine Mondial, de l'ICOMOS, l'ICROM et le Conseil International des Archives qui offrent entre autres possibilités de coopération et de développement des projets dans le domaine de la culture. La participation des acteurs culturels aux différents événements internationaux et l'accompagnement pour les différents concours et bourses offerts par les institutions internationales à l'instar de l'OIF.

Cette action s'articulera autour de trois principales activités à savoir :

- **la Prospection culturelle et recherche des nouveaux partenaires** pour mobiliser les opportunités nationales et internationales d'accompagnements du sous – secteur, et dans cette dynamique il s'agira de procéder à la prospection des financements concessionnels et innovants, de mobiliser les appuis financiers et techniques pour les programmes et projets culturels, identifier des opportunités d'accompagnement du sous secteur, et encourager l'établissement des accords (coproduction, coédition...etc) pour favoriser la compétitivité sur toute la chaîne des valeurs.
- **le Renforcement de la Diplomatie culturelle** pour davantage favoriser le rayonnement international de la culture Camerounaise à travers la participation aux foras et événements culturels des partenaires, le placement des Acteurs culturels au sein des Institutions Internationales, la Préparation et le suivi des activités de promotion culturelle des ambassades du Cameroun à l'étranger et la vulgarisation du Répertoire sur les opportunités de la coopération décentralisée et enfin,
- **le Suivi de la Mise en œuvre des accords de coopération** afin d'opérationnaliser la coopération nationale et internationale. Cette activité sera marquée par la Tenue et mise à jour du répertoire des accords et conventions de coopération Culturelle, l'Inventaire des opportunités

d'échanges culturels avec les partenaires, l'Édition et la vulgarisation du Guide sur les opportunités des financements offerts par certains guichets des bailleurs de fonds au Secteur privé / société civile ainsi que le suivi de l'exécution des Projets conjoints.

OBJECTIF 1. Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	nb	2020	4	2022	20

ACTION 04

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Cette action sera articulée autour de deux principales activités notamment :

- **L'Assistance financière et technique aux lieux dédiés à la création, la production et la diffusion culturelle**

A la suite du changement de paradigme socio économique du cinéma au sein de l'économie camerounaise, et du constat selon lequel les ménages camerounais consommaient de plus en plus de productions étrangères, notamment celles venues du Nigéria, de l'Inde et de l'Occident, le MINAC propose une activité de Soutien à la production, promotion, distribution et exploitation de films camerounais en salle et à la télévision. Des partenariats avec les diffuseurs que sont les télévisions nationales sont aussi une priorité pour rapprocher le film camerounais de ses potentiels consommateurs dans le marché local. Cette évolution nécessite aussi d'intervenir pour la mise sur pied d'espaces de création et de diffusion de la production cinématographique. Aussi, est-il important qu'à travers la création d'un Fonds de Soutien au Cinéma camerounais, le gouvernement puisse impulser une nouvelle dynamique collaborative en termes de partenariats public privé et avec les CTD pour réhabiliter les salles de cinéma ou en créer d'autres de taille moyenne dont la gestion sera attribuée aux opérateurs privés.

- **La Construction, Réhabilitation et équipements des infrastructures culturelles**

La vision 2035 devrait permettre au Cameroun de relever au moins deux défis majeurs :

1)- le défi d'ordre sociodémographique dont la forte augmentation de la population des jeunes impose un accroissement d'infrastructures et de services sociaux,

2) le défi du développement urbain et de l'aménagement du territoire qui nécessite d'anticiper sur le développement indispensable des villes.

Au crépuscule de la première décennie du DSCE (2010-2019) caractérisée par la faible intégration du sous-secteur Art et Culture dans la création des richesses, et dont l'évaluation révèle des résultats mitigés en termes de croissance et de développement, il y a lieu d'amorcer

la deuxième décennie (2020-2029) sous le prisme d'un changement de paradigme de développement. Ce paradigme trouve son ancrage dans le modèle de la « culturalisation » ou de la « créativisation » de l'économie Camerounaise.

En effet, le rôle prédominant du secteur culturel dans la construction d'une économie créative est un fait observable et mesurable expérimenté sous d'autres cieux. Le nouveau modèle de développement, où les principaux moteurs de croissance économique et sociale sont le savoir, la créativité, l'originalité et les compétences, a modifié non seulement la structure économique mais aussi les concepts de croissance et de développement. L'« économie basée sur le savoir » s'appuie désormais sur la créativité et le talent et met l'accent sur les industries culturelles en tant que cadre conceptuel au sein duquel les leviers de croissance trouvent leur place. En ce sens, la conception moderne de la croissance et du développement économique, qui repose sur l'économie intégrée, implique une mise en réseau sectorielle équilibrée des activités culturelles et secteurs industriels, en insistant sur l'importance des nouvelles idées et de leur application créative au développement. À cet égard, c'est le développement du Cameroun qui sans doute sera conditionné par le développement de l'Art et de la Culture, et non l'inverse. Les politiques et stratégies de développement vont ainsi suivre les tendances sociales dominantes et seront principalement axées sur les industries culturelles et la création d'entreprises dans le secteur culturel. Cette approche est conforme à la résolution des Nations unies sur la culture et le développement qui invite tous les États membres à garantir une intégration plus visible et plus efficace de la culture dans les politiques et les stratégies de développement, à tous les niveaux. Elle les encourage à soutenir le développement et la consolidation des industries culturelles, du tourisme culturel et des micro entreprises liées à la culture et à les aider à acquérir les infrastructures et compétences nécessaires.

S'intégrant dans cette stratégie globale, et pour amorcer résolument la deuxième phase du DSCE le Ministère des Arts et de la Culture en même temps qu'il organise le mouvement artistique et culturel national se fixe pour objectif stratégique le développement intégré des infrastructures spécifiques aux industries culturelles et créatives dont l'impact économique et non économique concourront à l'amélioration qualitative et quantitative de la production, de la diffusion et de la consommation de l'offre artistique et culturelle par les nationaux et les étrangers.

Sous ce registre, le développement des infrastructures culturelles et artistiques, fleuron de l'expression du génie créateur du peuple camerounais est une réponse concrète à la politique culturelle définie par le Chef de l'Etat qui, dans son ouvrage « Pour le Libéralisme communautaire », précise que « toute culture, pour être viable, a besoin de moyens et de lieux appropriés pour son expression et son rayonnement ». il s'agira concrètement de construire, réhabiliter et équiper prioritairement les Arts et la Culture dans ses différentes composantes.

- D'une part des infrastructures à caractère patrimonial (Archives, Bibliothèque, Musée, Monuments divers correspondant à un cycle sociopolitique de l'histoire contemporaine du

Cameroun, etc.) en vue de soutenir la science, la recherche et l'innovation ;

- D'autre part, les infrastructures créatives pour les arts de la scène et du spectacle, les arts graphiques et plastiques, les arts audiovisuels et cinématographiques.etc et un ensemble de centres de formation et de conservatoires (musique, art, danse) à vocation régionale en vue d'assurer le renforcement des capacités des acteurs artistiques et culturels. Avec la réalisation de ces infrastructures culturelles et artistiques, le sous-secteur voudrait se donner comme ambition de devenir la plaque tournante en matière de déploiement et de diffusion des œuvres artistiques et culturelles en Afrique centrale.

OBJECTIF 1. Améliorer et équiper des infrastructures artistiques et culturelles.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Number of venues created or equipped for dissemination or creation	nb	2020	2	2022	5

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens, et services culturels	
Objectif	Assurer la promotion et la diffusion de la culture camerounaise ou Renforcer l'identité et la créativité culturelle camerounaise	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 2.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'industries Culturelles et Créatives créées ou soutenues	
Objectif	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 600.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	
Objectif	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	03 - REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Number of venues created or equipped for dissemination or creation	
Objectif	Améliorer et équiper des infrastructures artistiques et culturelles.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	04 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE	608 250 000	608 250 000	300 000 000	300 000 000	908 250 000	908 250 000
02	DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	838 500 000	838 500 000	0	0	838 500 000	838 500 000
03	REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.	47 400 000	47 400 000	0	0	47 400 000	47 400 000
04	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	34 000 000	34 000 000	316 751 511	316 751 511	350 751 511	350 751 511
TOTAL		1 528 150 000	1 528 150 000	616 751 511	616 751 511	2 144 901 511	2 144 901 511

8. PROGRAMME 182

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BLAISE JACQUES NKENE

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce Programme qui vient en appui aux deux Programmes techniques, vise à consolider les acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur art et culture. Pour cela, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources financières et enfin de renforcer le système d'information. Il vise notamment à améliorer la gouvernance et la mise en œuvre des programmes ministériels dont la définition est tout aussi capitale que le suivi et l'évaluation.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAC	%	2020	85	2022	100

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAC	
Objectif	Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE
- ACTION 03:** AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 06:** COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- ACTION 07:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Afin d'assurer de manière efficace, la mise en œuvre des politiques publiques relevant du Ministère des Arts et de la Culture, il apparaît important, voire indispensable, de mener à bien et régulièrement la coordination et le suivi des activités des services centraux et déconcentrés, ainsi que des services rattachés au Ministère. À ce titre, cette action vise à mettre en place un mécanisme de monitoring des services visant à garantir un fonctionnement coordonné des services et Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC. Il s'agira donc de consolider et de mettre en cohérence les plans et outils de management stratégique, à l'instar des plans d'actions périodiques et opérationnels des structures, de la Feuille de route ministérielle, des réunions de coordination et de suivi des instruments de gestion ci-dessus mentionnés dans le cadre des sessions de dialogue de gestion.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2020	2	2022	9

ACTION 02**PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Département ministériel. Ceci passe notamment par la systématisation des activités de planification, de programmation, de budgétisation axée sur les programmes et le suivi de celles-ci. Elle permettra de ce fait d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au sein du MINAC. Pour ce faire, il sera notamment question d'accompagner et d'appuyer les responsables des programmes dans les différentes étapes de la chaîne PPBS, de consolider la mise en cohérence des extraits de planification, programmation et budgétaire issus des différents programmes, d'élaborer les différents documents budgétaires à l'instar du Projet de Performance des Administrations (PPA) et du Rapport Annuel de Performance (RAP). Bien plus, il faudra s'assurer que les différents inputs à ces documents, notamment le document de Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), les rapports de performance des programmes (RAP, de revue des activités, de revue des projets d'investissement, de la chaîne des Résultats, projet de performance annuel) et les projets de budget sont produits par chaque responsable de programme. L'exécution du budget, à travers la programmation des marchés publics, les engagements et les ordonnancements des dépenses et les rapports d'exécution financière, est également un des axes majeurs de cette action. Il sera aussi question de produire dans les délais, les documents de politique de développement dans divers aspects de l'activité du Département Ministériel.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2020	8	2022	8

ACTION 03**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL**

Cette action a pour but ultime, l'amélioration du rendement des services. Pour ce faire, il est nécessaire de les doter les différentes structures d'infrastructures et équipements, de manière à mettre en place un environnement de travail propre à la célérité dans le traitement des dossiers, la productivité des personnels et à l'accès aux sources d'informations diverses. Le Ministère des Arts et de la Culture compte environ 700 personnels. Un effectif qui est passé du simple au double en 2020 avec la mise à disposition de plus 300 personnels repartis pour l'essentiel dans les services déconcentrés. Cette augmentation des ressources humaines est venue, au delà des efforts consentis jusqu'à ce jour, exacerber le problème d'insuffisance de poste de travail au Ministère des Arts et de la Culture. Certains personnels ne sont pas doter d'outils informatiques qui, de mobiliers de bureau persistent, d'espace de travail adéquat. L'un des problèmes les plus épineux est celui de délégations régionales et départementales. Sur les 10 régions, seules 25 structures sur 68 sont logées dans des conditions propices à un rendement

optimum. Pour les autres à l'instar du Sud-ouest et Nord-Ouest, les travaux de construction sont avancés mais nécessitent d'être poursuivis afin d'achever la construction. Beaucoup d'autres équipements sont encore nécessaires pour une amélioration notable des conditions de travail au MINAC. Certains responsables ne sont pas véhiculés, des efforts sont en train d'être réalisés pour les lignes téléphoniques. Ainsi donc, les outils acquis au MINAC devraient nous permettre d'améliorer les conditions de travail et seraient un bon indicateur de performance.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2020	45	2022	50

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action vise à renforcer les capacités du personnel du Ministère, dans le but de leur permettre de cerner avec les contours nécessaires, les différentes problématiques adressées par les différents programmes, actions et activités que le Département ministériel entend mettre en œuvre dans le cadre de son budget programme pour atteindre les objectifs stratégiques assignés au sous-secteur des Arts et de la Culture dans la SND30. Il sera donc question d'une part, d'élaborer un plan annuel de formation et renforcement des capacités du personnel et de le mettre en œuvre, et d'autre part d'assurer au personnel du Ministère des Arts et de la Culture, un meilleur encadrement social et sécuritaire, à travers notamment les actions de sécurité sociale, d'encadrement social et d'épanouissement à leur endroit.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	2020	25	2022	50

ACTION 05

CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES

Afin de garantir la performance des services et l'éthique professionnelle, cette action sera mise en œuvre à travers des activités relatives à l'évaluation des services rendus aux usagers, à la lutte contre la corruption, au respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle et à l'évaluation des services. Cette évaluation permettra d'identifier les faiblesses de nos services en la matière et de mettre en œuvre des solutions qui permettront d'atteindre tous les objectifs qui sont fixés par nos programmes, mais aussi de disposer d'un service de qualité exemplaire au sein du département ministériel.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion de structures contrôlées et auditées par an	%	2020	25	2022	35

ACTION 06**COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES**

Cette action vise à assurer la visibilité des actions entreprises dans le sous-secteur et particulièrement par le Ministère des Arts et de la Culture à travers la couverture médiatique de celles-ci. Ceci passe par la production de supports d'information à valeur ajoutée, de magazines dans les médias audiovisuels et cybernétiques, mais aussi par la mise en place des mécanismes de circulation de l'information entre les différents acteurs internes et externes du Ministère.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	nb	2020	37	2022	40

ACTION 07**SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES**

Afin de mettre à disposition des décideurs et d'utilisateurs des informations et données fiables pour le suivi/évaluation de la performance, cette action sera mise œuvre à travers des activités relatives à l'amélioration de la production et diffusion des données statistiques courantes du sous-secteur, la Réalisation des études prospectives et stratégiques pour la mise en œuvre de la SND30.

OBJECTIF 1. Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données fiables pour le suivi/évaluation de la performance

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Annuaire statistique produit et diffusé	doc	2020	0	2022	1

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 9.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	
Objectif	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	06 - COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Annuaire statistique produit et diffusé	
Objectif	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	07 - SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Documentation(doc)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 490 350 000	1 490 350 000	295 000 000	295 000 000	1 785 350 000	1 785 350 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	117 100 000	117 100 000	0	0	117 100 000	117 100 000
03	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	20 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	45 000 000	45 000 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	310 400 000	310 400 000	0	0	310 400 000	310 400 000
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	8 000 000	8 000 000	0	0	8 000 000	8 000 000
06	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2 500 000	2 500 000	0	0	2 500 000	2 500 000
07	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	3 500 000	3 500 000	0	0	3 500 000	3 500 000
TOTAL		1 951 850 000	1 951 850 000	320 000 000	320 000 000	2 271 850 000	2 271 850 000